

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
164 francs pour l'année.
Hors du département, 1 fr. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 48, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 16 janvier 1848.

QUESTIONS MUNICIPALES.

DES EAUX. — DE L'ENTREPOT DES SELS. — D'UNE NOUVELLE PRÉFECTURE.

Nous attendons vainement les plans, les devis du grand projet de distribution d'eaux dans notre ville ; on pourrait nous répondre, il est vrai, que nous sommes bien pressés, que la question s'élabore depuis quatre-vingt-cinq ans seulement, et qu'il faut bien donner à nos édiles le temps de la mûrir. Cela serait si péremptoire, que nous n'aurions rien à ajouter ; malheureusement notre population souffre réellement du manque d'eau, et nous devons appeler l'attention de l'autorité sur un état de choses vraiment fâcheux.

Par suite de la sécheresse de l'automne dernière, nos deux rivières sont de beaucoup au-dessous de l'étiage ; des puits alimentés par elles un grand nombre est à sec ; les rares sources que possèdent certains quartiers ne donnent plus qu'une très petite quantité d'eau, quelques unes même n'en donnent pas du tout, et l'on voit quelquefois vingt à trente personnes attendre leur tour pour emplir lentement leur seau. Si l'on réfléchit que le temps est la richesse de l'ouvrier, et que la perte de ce temps passé à la fontaine diminue d'autant le prix de son travail déjà si mal rétribué, on comprendra combien il importe de prendre des mesures qui assurent enfin aux habitants une large distribution d'eau.

Nous savons bien qu'on n'improvisera point un fleuve pour le faire couler au milieu de la cité ; nous n'ignorons pas qu'il faudra plusieurs années encore avant que nous puissions jouir d'un bienfait depuis long-temps promis, si, toutefois, l'état de nos finances, compromises par les prodigalités de l'administration municipale, permet enfin de réaliser cette promesse. Mais, au milieu des sacrifices qu'impose la rareté de l'eau, au milieu des dangers qu'elle peut faire naître dans une ville immense où un incendie serait difficilement éteint, nous nous demandons si l'administration n'a rien à faire qu'à se croiser les bras et à attendre patiemment que le vent du midi ait fondu la neige tombée ces jours derniers.

Il y a, ce nous semble, d'anciennes ordonnances qui prescrivent le curage fréquent des puits ; ce serait le moment de les faire revivre, d'en imposer l'exécution. Il en résulterait un double avantage : celui de débarrasser les puits de la vase qui s'y amasse toujours, et celui d'y ramener une eau abondante et plus saine. Mais comment exiger des propriétaires ce qu'on ne fait pas soi-même ? A l'administration appartiennent toutes les fontaines qui décorent nos places publiques ; pourquoi ne profiterait-elle pas de la circonstance, si favorable à un pareil travail, pour faire creuser plus profondément les puits qui sont alimentés par les eaux de nos rivières ? Il existe au-dessous du lit de nos fleuves un plafond d'eau dans lequel descendent quelques puits qui ne tarissent jamais ; il est facile d'en mesurer la profondeur et d'apprécier ainsi les dépenses qu'il y aurait à faire pour assurer, sinon à toutes, du moins aux fontaines des quartiers les plus peuplés, une alimentation continue. Qu'on ne se retranche pas, pour refuser d'entreprendre ces travaux, derrière le projet d'une vaste distribution, plusieurs générations passeront peut-être encore sans le voir se réaliser, si l'on persiste dans le système suivi depuis quelques années ; que l'on soulage d'abord les souffrances du présent en attendant les grandes améliorations réservées à l'avenir.

L'esprit de spéculation anime à ce point certains hommes de notre cité que le projet de loi sur les sels n'inspire pas aux amis du *Courrier de Lyon* d'autre pensée que celle de remuer des pierres, de percer des rues, de construire un nouvel hôtel de la préfecture, rêve favori que caresse ce journal. Il ne s'agit

pas pour eux de savoir si la loi est mauvaise, si elle est praticable, si le rétablissement de la gabelle, la création d'un monopole nouveau ne froissent pas toutes les idées économiques ; ils ne s'inquiètent pas de savoir si la chambre, qui a voté la réduction pure et simple de l'impôt, peut accepter les étranges conditions proposées par le gouvernement ; ils supposent la loi votée et n'y voient qu'un moyen de spéculer sur le bâtiment de l'entrepôt des sels à Lyon ; ils discutent la destination qu'on lui donnera avec une candeur qui ressemble singulièrement à du cynisme.

A les entendre, il n'y a rien de mieux à faire qu'à convertir l'entrepôt des sels en entrepôt des douanes, à bâtir à la place de celui-ci un hôtel de préfecture dont la construction est devenue, disent-ils, d'une nécessité urgente, puis à démolir la préfecture actuelle et à percer une rue sur son emplacement. En un mot, on veut entraîner la ville à de nouvelles opérations ruineuses, ou qui du moins grèveraient encore ses finances déjà en assez triste état, par suite d'opérations précédentes.

Nous dirons d'abord au *Courrier de Lyon*, qui paraît l'ignorer, et auquel nous allons certainement faire un grand plaisir en lui ôtant toute préoccupation sur le sort du projet de loi ministériel, que l'entrepôt des sels n'existe plus à Lyon. La loi ne l'a pas encore supprimé, c'est vrai, mais les marchands de sel, par suite de contestations avec la douane, l'ont supprimé eux-mêmes, et ils déposent maintenant leurs marchandises dans leurs propres magasins, ce qui diminue d'autant les recettes que faisait la ville sur cet objet.

Il n'y a donc rien qui s'oppose à ce que le *Courrier* ou plutôt ceux qui l'inspirent se livrent à leurs grands travaux ; la loi, acceptée ou rejetée, ne changera rien à l'état de choses. Nous pouvons donc aussi examiner les projets du *Courrier* sans attendre la décision du parlement, et mettre nos lecteurs à même de juger si le département et la ville sont dans une situation financière qui leur permette de réaliser les rêves de quelques spéculateurs.

Le département du Rhône est accablé de centimes additionnels qui augmentent grandement le principal des contributions ; il proteste lui-même, par l'organe de son conseil-général, ne pouvoir payer la dépense des enfants trouvés qu'il laisse à la charge de la ville de Lyon. Le moment est-il bien choisi pour venir lui demander de se jeter dans une entreprise extrêmement coûteuse, et qui est, à notre avis, tout-à-fait inutile ? La préfecture est fort bien placée, elle est assez vaste pour suffire à tous les services ; dépenser des millions pour la transporter ailleurs, ce serait tout simplement de la dilapidation.

Quant à la ville, de nouvelles opérations de terrains seraient de sa part une absurdité. L'ouverture de la *rue Centrale* est sans contredit une amélioration, mais une amélioration qui a coûté trop cher, et que le conseil municipal eût ajournée, s'il n'eût pas été entraîné par le désir de créer une voie nouvelle de communication, et qui a nuï aux intérêts financiers de la cité. La ville de Lyon possède d'immenses terrains sur l'emplacement de l'ancien arsenal de Sainte-Claire, à Sainte-Marie-des-Chaines, à la boucherie des Terreaux ; vainement elle les met en adjudication, les acheteurs ne se présentent pas ; elle réduit ses prix et n'est pas plus heureuse. La prudence lui commande d'attendre la fin d'une crise financière qui pèse sur le pays, elle ne suivra pas ce conseil ; elle accepte les propositions qui lui sont faites pour la *rue Centrale*, elle s'endette de deux millions et demi, et appelle la spéculation précisément sur un point éloigné des terrains qu'elle veut vendre, qu'elle a besoin de vendre pour faire face aux dépenses extraordinaires de son budget.

On conviendra au moins que le choix du moment n'a pas été heureux pour ouvrir la rue nouvelle, quels qu'en soient du

reste les avantages pour une portion de la cité. Or, que demande-t-on aujourd'hui à la ville en la poussant à un échange coûteux, à l'ouverture d'une rue qui irait de la place des Jacobins à la place de Bellecour ? On lui conseille une opération semblable à celle de la *rue Centrale*, c'est-à-dire le sacrifice de quelques millions qu'elle n'a pas, qu'il faudrait nécessairement emprunter, sacrifice qui aurait pour premier résultat d'éloigner encore la spéculation de l'arsenal de Sainte-Claire, de Sainte-Marie-des-Chaines et de la boucherie des Terreaux. On veut l'entraîner à contracter de nouvelles dettes en s'enlevant le moyen de payer les anciennes.

Singuliers économistes que les hommes qui font dans le *Courrier de Lyon* des propositions semblables !

Depuis long-temps nous demandons l'établissement d'une halle dans laquelle les propriétaires puissent envoyer leurs farines destinées à la vente. Nous avons déjà expliqué les avantages qui découleraient, pour la fixation du cours réel des farines, d'un pareil entrepôt honnêtement administré. Si la mairie avait l'intention de le fonder, le bâtiment qui servait de magasin aux sels pourrait peut-être, sans beaucoup de frais, être approprié à cette destination.

La chambre a commencé mercredi dernier, dans ses bureaux, en présence d'un très petit nombre de députés, l'examen du budget de 1848. Le troisième et dernier volume du budget avait été distribué la veille à tous les députés. Il comprend les budgets de la guerre et de la marine. Le budget de la guerre offre une diminution d'un million environ sur celui de 1847. Il s'élève à la somme totale de 320 millions 703,034 fr. L'effectif de l'armée se composerait de 333,510 hommes et de 80,051 chevaux, dont 58,729 hommes et 14,900 chevaux seraient employés en Algérie. On sait que le gouvernement, par les crédits supplémentaires, augmente l'effectif de l'armée en Algérie selon les besoins du service. Dans les années précédentes, l'armée en Algérie était de près de 100,000 hommes, y compris les troupes indigènes soldées. Abd-el-Kader étant désormais entre nos mains, il faut espérer qu'on n'attendra pas jusqu'à 1849 pour réduire cet effectif dans des proportions plus considérables que ne semble l'indiquer l'annonce faite, il y a quelques jours, du retour en France de deux régiments d'infanterie et d'un régiment de cavalerie.

Le budget de la marine est porté pour la somme totale de 139 millions 309,608 fr. Il présente une différence en moins, sur celui de 1847, de plus de deux millions. Cette diminution a été opérée sur les armements et les équipages maritimes. L'effectif des forces navales se trouverait réduit de 13 bâtiments et de 1,959 marins ; il se composerait de 203 bâtiments ayant à bord 27,372 marins.

Voici la récapitulation des bâtiments en service à la mer : 6 vaisseaux, 7 frégates, 15 corvettes, 16 bricks, 27 bâtiments légers, 23 transports, 51 bâtiments à vapeur, 28 bâtiments divers pour la station des côtes occidentales d'Afrique ; 12 bâtiments resteraient en commission de rade et 18 en commission de port.

La réduction de l'effectif portera sur les stations lointaines. L'escadre de la Méditerranée, qui comprend 12 bâtiments à voiles et à vapeur, et celle des côtes d'Afrique, ne seraient pas réduites.

Cette économie sur les armements se trouve atténuée par des crédits presque équivalents demandés en augmentation du budget de 1848 pour les travaux de la digue et de l'arsenal de Cherbourg, du curage et de la défense de la petite rade de Toulon, et de l'amélioration de Port-Vendres.

La commission du budget ne sera nommée que dans quelques jours, et il est probable qu'elle se composera en grande partie de fonctionnaires publics. Cela est dans l'ordre. On compte à la chambre près de deux cents fonctionnaires, appartenant pour la plupart à la majorité. N'est-il pas rationnel que l'examen du budget leur soit confié ? S'ils abandonnaient ce soin aux députés de l'opposition, ne courraient-ils pas toujours le risque de voir leur pitance réduite ?

On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur,
» Voici les nouvelles que je reçois d'Italie.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 17 JANVIER 1848.

L'ERMITE DE SAINT-POL.

(Suite et fin. — Voir le Censeur des 13, 15 et 16 janvier.)

Les soins ordinaires ayant été prodigués inutilement à Margharite, le plus brave des gars présents proposa alors d'aller chercher un médecin. Toutefois, il ne put se décider à passer par la porte derrière laquelle, au dire de Pernie, le revenant montait la garde ; il sauta par la fenêtre, et courut jusqu'à Roscoff sans oser retourner la tête.

Deux heures après, les secours de l'art avaient enfin rendu la vie physique à Margharite. La science, hélas ! ne devait remporter qu'une demi-victoire. Rien n'est complet sur cette terre, ni joie, ni douleur, ni puissance. La raison de la jeune fille était restée rebelle aux soins du docteur : la fille du vieux François était folle !

Le médecin, convaincu de son impuissance, se retirait. Pernie, partageant une erreur aussi grossière que familière aux ignorants, s'imaginait que l'homme vendait la santé à tant la mesure, ainsi qu'une marchandise ; aussi s'était-il attaché aux pas du docteur pour lui offrir d'abord le quart, puis la moitié, enfin toute sa fortune, en échange de l'entier rétablissement de Margharite.

— Dieu, qui a le droit de reprendre ce qu'il a donné, peut seul rendre ce qu'il retire, avait répondu celui-ci.

— J'irai donc à Dieu, se dit Pernie, ou plutôt à ceux qu'il aime et dont l'intercession me le rendra favorable.

Oubliant au grand jour ses terreurs de la nuit, il s'élança vers la chapelle Saint-Pol, et arriva bientôt à la cabane de l'ermite, afin d'intéresser plus particulièrement au salut de celle qu'il ne regardait plus maintenant que comme une sœur le saint homme, toujours si sensible à toutes les douleurs.

La porte de l'ermitage roulait au gré du vent sur ses gonds rouillés, qui, à chaque oscillation des airs, rendaient un son lent, saccadé ou triste, semblable à un soupir d'adieu, à un gémissement de regret. La cabane était déserte ; la paille servant de couche au solitaire, éparse, jonchait le sol ; des feuillets arrachés aux livres, jetés pêle-mêle maintenant, voltigeaient ballottés par le courant d'air qui serpentait de la fenêtre brisée à la porte béante.

Le désespoir du maître avait passé par-là ; le désordre de l'habitation disait son absence.

L'activité du corps entraîne celle de l'esprit ; la rapidité des événements donne des ailes aux intelligences les plus pesantes. Que de grands génies qui, nés un siècle plus tard ou plus tôt, n'eussent été que des hommes ordinaires ! Cette réflexion est bien prétentieuse pour être née à propos de Pernie, mais ce qui est vrai touchant les grandes choses n'est pas moins vrai à propos des petites. Notre gars donc avait ses instants d'intelligence, de même que Napoléon eut son ère de splendeur, Louis XVI son jour d'expiation et de martyre. Retombons à Pernie. Un coup d'œil lui suffit, et il comprit que l'ermite avait brusquement abandonné sa retraite, sans espoir de retour, chassé au loin par un devoir impérieux, ou bien emporté par un violent désir d'éloignement.

Le jeune Breton, persuadé que le salut de Margharite était entre les mains du fugitif, conviction qu'expliquait d'ailleurs la réputation de sainteté de ce dernier, résolut, avec un louable entêtement, de se mettre à sa poursuite. Il recueillit à la hâte les renseignements propres à l'éclairer sur la route prise par le solitaire. Deux heures après, il avait l'assurance d'être sur ses traces.

Nous ne suivrons point Pernie dans sa course ; nous ne nous assoierons pas non plus aux côtés de Margharite, afin de prier en faveur de la malheureuse folle avec le vieux Haouël. Nous allons, pour ne pas fatiguer le lecteur d'un côté et ne pas attrister de l'autre, nous allons, grâce à notre pouvoir magique de romancier, lecteur et auteur, vieillir d'une dizaine de jours. Un trait de plume, — j'allais presque dire un coup de baguette, — suffira.

Huit jours s'étaient écoulés...

Le tour est fait. Continuons.

Les cloches de l'église de Roscoff psalmodiaient d'une voix argentine leurs cantiques les plus doux, et les fidèles, traversant une triple rangée de marchands de jouets ou de friandises, avec lesquels plus d'un se promettait bien de venir faire ou renouveler connaissance après l'office, les fidèles, disons-nous, envahissaient le saint lieu. Ceux-ci marchaient pieds nus en signe de componction, ceux-là portaient un objet destiné à devenir un *ex-voto*, chacun enfin allait prier et pleurer avant d'aller danser, boire et se battre, célébrer en un mot le *pardou*, c'est-à-dire la fête patronale de Roscoff. C'était le jour solennel des vœux, des offrandes, voire même des miracles.

Au milieu de ces groupes, l'on vit avancer deux personnes, l'une aux cheveux d'argent, l'autre aux tresses d'or ; l'octogénaire prêtant l'appui de son bras tremblant au bras plus débile encore de l'enfant ; le premier, semblable à un spectre, entraînant vers la tombe une vierge à qui il vient de donner le baiser de mort, et dont il a déjà voilé le front d'un pan de son lineol. Ce groupe cependant se composait du père et de la fille, et l'on saluait encore, comme au commencement de ce récit, Haouël et Margharite ; mais, au lieu des paroles de respect et d'amour qui accompagnaient alors le salut, tous répétaient avec pitié : Malheureux père ! pauvre fille !

Tous deux portaient un cierge allumé. Ils entrèrent dans une petite chapelle négligée des fidèles. Margharite s'arrêta machinalement avec son père, s'agenouilla parce qu'il s'agenouilla.

Un instant les yeux de la folle, traversés par un éclair de raison, s'animaient sous leurs paupières rougies par la fièvre et l'insomnie. Haouël crut à un miracle subit, et deux larmes, les dernières, celles que de longues heures de désespoir n'avaient pu arracher, jaillirent de ses yeux plus fraîches que la rosée. Hélas ! l'éclair ne brilla qu'un moment, et l'espoir s'éteignit avec lui.

Haouël chercha quelle cause physique, moyen intermédiaire que parfois la divinité emploie pour parler à la matière, avait pu donner lieu à ce phénomène, qui lui laissait le regret nouveau d'une espérance déçue. Il

« A Milan, il y a eu encore plus de victimes qu'on ne l'avait dit. On porte le nombre des morts à 10 et celui des blessés à 92.

« L'indignation est si grande, qu'un haut dignitaire, appartenant à la famille Borromée, a renvoyé à l'empereur le grand cordon qu'il en avait reçu.

« Plusieurs militaires haut placés ont donné leur démission.

« La population s'abstient de fumer, de jouer à la loterie et de fréquenter les spectacles.

« Dernièrement, au grand théâtre de la Scala, il n'y avait que cinq loges occupées, et par des Autrichiens, et dans la salle 35 à 40 personnes, toutes attachées à la police.

« Les dames milanaïses ne s'habilleront, à l'avenir, qu'en noir. Elles ne donneront plus ni soirées, ni bals, et leur porte sera fermée à tout Italien au service de l'Autriche.

« En Piémont, les réformes reçoivent successivement leur exécution.

« Dimanche 9, on a publié la loi sur les municipalités, qu'on s'accorde à trouver assez populaire et bien entendue. En même temps, on a publié l'appel de 13,000 jeunes soldats ou hommes en congé illimité pour compléter quelques corps de l'armée active.

« Déjà on en a vu arriver à Turin, bras dessus bras dessous, chantant des hymnes patriotiques.

« A Gènes, les jésuites ont été expulsés par suite des manifestations populaires.

« A Chambéry, le banquet a été nombreux et brillant.

« Toute la soirée et une partie de la nuit, des attroupements populaires ont entouré le collège des jésuites en criant : *A bas les jésuites !* et chantant des chansons contre eux.

« La police n'est pas intervenue. »

Affaires de Suisse.

BALE-VILLE. — Le 8 courant, on a procédé avec un grand appareil militaire à la dissolution de la troupe soldée. Trente-six hommes des plus turbulents ont été, après avoir remis leurs armes et fait leurs paquets, conduits par petits détachements à la frontière du canton. Les étrangers à la Suisse qui s'étaient réfugiés sur le territoire badois en ont été renvoyés par la police. Les autres soldats ont la faculté de se réengager, mais trente-neuf ont refusé. On a porté à l'arsenal les armes et les munitions, dans lesquelles se trouvaient, dit-on, huit mille cartouches à balle *ad usum Delphini*. Les deux soldats qui ont été schlagués en présence du commandant de Mechel ont reçu tant de coups qu'ils sont encore à l'hôpital ; l'un d'eux saignait par la bouche et par le nez ; on entendait de très loin leurs cris.

Paris, le 14 janvier 1818.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

On avait annoncé qu'un député conservateur, M. Muret (de Bort) ou M. François Delessert, monterait à la tribune la première fois que la chambre des députés se réunirait, et qu'il ne laisserait pas à l'opposition le mérite de demander au ministère des explications sur les révélations contenues dans le *Mémoire* qu'a publié l'ex-receveur particulier de Corbeil, M. Petit. D'après ce qui s'est passé, il y a trois jours, à la chambre des pairs, il n'est pas probable que ce soient des amis de M. Guizot qui infligent à ce ministère l'embarras de renouveler les tristes aveux qu'il a murmurés pour sa justification. Le champ de la discussion restera donc libre devant l'opposition, et elle pourra y prendre l'attitude qui lui conviendra.

Nous croyons que ce que l'opposition a de mieux à faire après les aveux de M. Guizot, c'est de déposer une proposition d'enquête. M. le ministre des affaires étrangères a appelé un *abus*, un *fâcheux abus*, de misérables marchés qui se sont passés dans l'antichambre de son cabinet ; c'est un pair de France qui a préparé ces marchés, c'est le secrétaire particulier du ministre qui les a conclus, et ces honteux tripotages seraient suffisamment punis parce que M. Guizot les aurait qualifiés d'abus et aurait déclaré qu'ils ne se renouveleraient plus ! Evidemment cette satisfaction ne saurait suffire à l'opinion publique ; elle en veut, elle en demande une autre, et le devoir de l'opposition est de la réclamer en son nom.

Nous savons bien qu'une proposition d'enquête serait repoussée par la majorité, qui s'est déclarée *satisfaite*, l'année dernière, des explications données par un ministre qui avait été convaincu d'avoir vendu 100,000 fr. un privilège de théâtre ; nous savons bien que M. Guizot, eût-il à répondre de faits encore plus graves que l'ignoble trafic de places qui s'est fait chez lui, trouverait deux cents vingt-cinq députés au moins très disposés à l'amnistier et à lui donner l'absolution générale. Mais il n'en faut pas moins, à notre avis, que l'opposition mette la chambre en demeure de couvrir de son impunité des tripotages qui ont révolté la conscience de tous les honnêtes gens.

— Il n'y a pas aujourd'hui de séance à la chambre des députés, comme la *Patrie*, et, après elle, plusieurs journaux, l'avaient annoncé. Il n'y en aura pas davantage demain. Si la chambre des pairs termine demain la discussion de son adresse, ce qui est probable, la chambre des députés se réunira lundi pour entendre la lecture du projet de M. Vitet ; puis elle s'ajournerait à mercredi ou à jeudi pour en commencer la discussion.

L'examen du budget continue dans les bureaux en présence d'un très petit nombre de membres. Chaque bureau se compose, d'après le règlement, de cinquante et un membres, et cependant il y en a plusieurs où, depuis qu'on s'occupe du budget, on n'a pas compté au maximum quinze députés.

Plus nous avançons, et plus il y a lieu de reconnaître que l'examen et la discussion du budget par les chambres ne sont plus qu'une vaine formalité. Le ministère présente sa loi de finances au commencement de chaque session ; il a soin, parmi les crédits qu'il réclame, d'en exagérer quelques uns qui peuvent être réduits sans le gêner en rien, et d'en introduire d'autres qu'il n'y a aucun inconvénient à supprimer. Une commission composée en très grande majorité de ses amis est ensuite nommée ; elle propose des réductions et même des suppressions de crédits ; les ministres ont d'abord l'air de se faire prier, puis ils cèdent, et la presse ministérielle a bien soin de dire que la commission a consciencieusement rempli sa tâche, et que les ministres sont aussi bien qu'elle partisans des économies, puisqu'ils ont consenti les réductions de crédits et même les suppressions d'allocations réclamées par elle.

Cette comédie-là a déjà été jouée bien des fois dans ces derniers temps, et il faut que le pays soit d'une bonhomie et d'une confiance à toute épreuve pour qu'elle soit encore possible.

— Le *Journal de la Somme* annonce que la compagnie du chemin de fer d'Amiens à Boulogne vient de demander au gouvernement la concession du chemin de Boulogne à Calais. Les deux ports de mer les plus rapprochés de l'Angleterre se trouveraient ainsi reliés à Paris par la ligne la plus directe. Suivant les études du chemin projeté qui sont déjà faites, la dépense ne dépasserait pas huit millions de francs.

On dit la compagnie du chemin de fer du Nord très disposée à faciliter cette combinaison, qui la dispenserait d'exécuter l'embranchement sur Calais, lequel doit être assez peu productif pour elle.

— Un magistrat disait hier :

« La lecture de la lettre de M. de Boissy n'est pas seulement une grosse inconvenance, c'est encore une impardonnable légèreté.

« Ou la lettre n'avait aucune valeur dans le procès Warnery, et, en ce cas, de quel droit l'a-t-on retenue, et surtout de quel droit l'a-t-on lue ?

« Ou elle avait une valeur judiciaire, ce qui seul pouvait la faire retenir, et, en ce cas, comment a-t-elle quitté, en original ou en copie, le dossier du procureur du roi pour passer dans le portefeuille du ministre ?

« Tout cela, ajoutait le magistrat, est aussi peu loyal que légal. »

Le magistrat avait raison.

— M. de Salvandy a déclaré à plusieurs députés qu'il demanderait la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur l'instruction secondaire immédiatement après la discussion de l'adresse. M. le ministre de l'instruction publique, que ses collègues politiques du cabinet renferment dans sa spécialité, et que M. Guizot retient à son banc toutes les fois qu'il veut courir à la tribune pour y faire de la politique, a hâte de trouver une occasion de se mettre en évidence et de satisfaire l'envie de parler qui paraît être une maladie passée chez lui à l'état chronique. Toutefois, on dit que M. Guizot, qui se soucie peu que la loi sur l'instruction secondaire soit discutée cette année, attendu que cette discussion prolongera la session de près d'un mois, pourrait bien faire obstacle au projet de son collègue de l'instruction publique.

LA LETTRE LUE.

On lit dans le *Charivari* :

« On ne rencontre partout que des gens stupéfaits de l'incroyable sans-gêne avec lequel M. le garde-des-sceaux a lu à la tribune la lettre de M. de Boissy, pair de France, à M. Warnery, interceptée par la police. La police est habile à intercepter ; ce qu'elle intercepte le moins, ce sont les malfaiteurs.

« Certes, saisir une lettre dirigée sur une adresse connue et protégée par un cachet, c'est déjà un procédé assez cavalier. Il fut des temps où, pour moins que cela, des ministres anglais auraient été tout simplement mis en prison. Mais M. Hébert y met trop bien les gens pour avoir peur d'y être jamais mis lui-même.

« Naguère encore, une violation du secret des lettres, commise dans des circonstances bien moins défavorables, faisait en Angleterre un scandale si grand, que le ministre était obligé de l'excuser comme une exception dont il rougissait presque ; et pourtant, dans ces lettres, on cherchait seulement des indications utiles à une instruction judiciaire, et l'on n'avait pas l'impudence de lire publiquement, en dehors d'un tribunal et des besoins d'une cause criminelle, des confidences épistolaires qu'un exercice violent, pour ne pas dire un abus, du pouvoir, avait seules mises dans les mains de l'autorité.

« Oui, nous devons hautement le dire, cette action, commise par un ministre tout simplement et comme la chose la plus naturelle du monde, est, à nos yeux, le plus réel et le plus affligeant symptôme de l'affaiblissement de nos mœurs publiques. Cela prouve que, dans nos habitudes politiques, le sens moral est tout-à-fait perdu.

« Eh quoi ! en fouillant dans la correspondance d'un détenu (droit exorbitant déjà, mais rigoureusement logique, et qui par cela même doit être scrupuleusement limité), vous rencontrez une lettre privée, tout-à-fait indifférente à la manifestation de la vérité, et, au lieu de

la remettre bien vite à son adresse, vous la gardez ; et, comme si ce n'était pas assez monstrueux, vous la lisez publiquement... Et où ? non pas dans l'audience, pendant le procès qui seul pouvait vous donner le droit d'intercepter la lettre, mais à la tribune de la chambre des pairs, avant le procès ! Et vous vous en faites une arme, non pas judiciaire contre l'accusé, mais politique contre le signataire !!!

« Ou nous nous faisons une idée exagérée des prescriptions de l'austère honneur et de la bonne morale, ou c'est là un des procédés les plus osés, nous dirions même volontiers les plus impies dont cette triste époque nous ait donné le scandaleux spectacle. M. Hébert n'a pas cru mal agir, dira-t-on, et il a fait cela, pour ainsi parler, dans la candeur de son arbitraire ministériel. Soit ; mais la chose n'en prouve que mieux combien les plus simples notions du droit et du juste sont maintenant interverties et ruinées.

« Nous nous élevons avec énergie contre de pareils actes, et nous ne faisons point en cela œuvre de parti. Si nos opinions se sont jamais livrées ou doivent se livrer encore à de si misérables pratiques, nous les réprouvons dans le passé et dans l'avenir, comme nous blâmons aujourd'hui la déplorable politique qui les emploie. Nous n'admettrons jamais, — et les honnêtes gens de toutes les opinions diront comme nous, — nous n'admettrons jamais que ce qui serait une violence et presque un crime dans la morale privée puisse devenir licite et de bon usage dans la morale publique. Un cabinet qui croit avoir besoin de tels moyens pour se soutenir se condamne lui-même, et c'est à lui qu'est justement applicable le mot si cruellement répondu, dans le siècle dernier, à un pauvre diable par un plus heureux. Quand un système ministériel, pour excuser ses ignobles procédés de police, arrive à dire : « Il faut que je vive », tout le monde a le droit de lui répondre : « Je n'en vois pas la nécessité. »

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 13 janvier.

M. LE DUC DE BROGLIE : Je demande à la chambre et à l'honorable préopinant la permission de résumer le débat, et d'examiner si, dans le différend né au sein de la confédération helvétique, il y a eu exercice d'un droit légitime ou non, si la conduite du gouvernement français mérite le blâme ou l'éloge.

Pour répondre à la première de ces questions, il suffit d'interroger les traités de 1813 ; pour répondre à la seconde, il suffit de rappeler les actes qui se sont accomplis sous nos yeux et la part que nous y avons prise.

Voyons d'abord quelle position les traités de 1813 ont faite à la confédération helvétique ; et, avant tout, entendons-nous bien sur ce qu'il faut penser des traités de 1813. Si ces traités ont en général été onéreux à la France, il faut reconnaître qu'ils ont été favorables à la Suisse et aux rapports de la France avec cette nation. La confédération helvétique leur doit son existence ; sans eux, elle ne serait pas formée, et elle-même la reconstruit ; elle leur doit aussi son territoire agrandi, ses frontières fortifiées, l'esprit de réaction modéré dans chaque canton, les droits acquis définitivement consacrés, les bienfaits de la révolution française garantis ; enfin elle leur aurait dû, pour peu qu'elle l'eût voulu, l'accomplissement du rêve de l'abbé de Saint-Pierre, la paix perpétuelle. Si la Suisse oubliait tout cela, elle serait bien ingrate, et je lui dirais de se replacer un instant dans la situation de 1813. (Très bien ! très bien !)

La confédération helvétique se compose de vingt-deux états souverains, indépendants l'un de l'autre, ou du moins presque indépendants, mais unis par un pacte qui limitait leur liberté dans certains cas. La confédération helvétique ressemble moins aux États-Unis du nord qu'à la confédération germanique ; elle n'a pas, comme les États-Unis du nord, un pouvoir central ayant une action propre et étendue. Les cantons de la Suisse n'ont aliéné qu'une fraction très minime de leur liberté ; comme celle de Francfort, la diète suisse, où chaque canton, indépendant comme les royaumes de Saxe ou de Bavière, c'est-à-dire beaucoup plus que ne l'est la Pensylvanie, la diète suisse ne se compose, comme celle de Francfort, que de fondés de pouvoirs agissant en vertu de mandats impératifs. C'est en vue de la constitution de cette confédération que les cantons ont traité en 1813 et ont obtenu que l'Europe leur garantisse une neutralité perpétuelle et l'inviolabilité de leur territoire ; ajoutons qu'en faisant cette importante concession, l'Europe stipulait aussi dans son intérêt général.

Que signifie donc dans le langage du droit public, que signifie la garantie de neutralité ? Il est évident qu'elle ne peut s'appliquer qu'à l'état de guerre ; pour qu'il y ait une puissance neutre, il faut qu'il y ait des puissances bellicérantes. Reconnaître la neutralité d'une nation, c'est prendre l'engagement que son territoire ne sera jamais envahi, et qu'aucune autre nation ne la forcera à embrasser sa cause. Telle est la valeur de la stipulation consentie à la Suisse par l'Europe, qui s'exprimait en même temps de lui constituer une bonne frontière en lui rendant généreusement des territoires qui lui avaient été enlevés par la guerre, et en lui concédant plus généreusement encore des territoires qui ne lui avaient jamais appartenu.

Voilà ce que l'Europe a fait pour la Suisse en 1813. Mais en accordant tant d'avantages à la Suisse, en lui accordant une neutralité éternelle et complète, l'Europe n'a entendu traiter ainsi qu'une Suisse pacifique, unie, et consentant à rester neutre elle-même dans les débats européens. Est-ce là la Suisse des derniers temps ? Et cependant, dans ces derniers temps, des hommes d'état, et notamment lord Palmerston, au lieu de se restreindre en présence de cet état de choses, ont exagéré le principe de neutralité européenne dans l'intérêt de la Suisse.

Est-ce donc que lorsque la majorité des cantons voudra, non seulement modifier, mais transformer la constitution, il sera défendu à l'Europe d'intervenir ? Ce n'est pas possible. Vous connaissez le spectacle qu'offrait au commencement de l'été dernier la Suisse, ce malheureux pays, à l'Europe alarmée : deux pactes, deux armées, deux confédérations, deux partis se mesurant de l'œil et prêts à s'entre-déchirer, une majorité oppressive, une minorité opprimée. Les puissances signataires du traité de Vienne pouvaient-elles rester insensibles ? N'y avait-il pas là quelque chose à faire ? Qu'y avait-il à faire ? Examiner les prétentions réciproques, et voir de quel côté était le bon droit. Le choix n'était pas difficile.

aperçut, prosterné devant l'autel, l'ermite de Saint-Pol, et un peu plus loin, Pernic se frappait la poitrine.

Après une longue oraison, l'ermite se retourna ; on eût dit qu'il avait deviné la présence d'Haouël et de sa fille. Il vint prendre la main du vieillard.

— Mon père, lui dit-il, priez avec moi !

Alors François mit sur sa poitrine la main qui lui restait libre et murmura à demi-voix :

— Mon Dieu, vous m'avez accordé de longues années, un esprit droit et la force du corps, et je vous ai béni ; puis vous avez ravi à mon amour celui que j'appelais déjà mon fils, et je vous ai béni ; vous m'avez envoyé, en frappant ma fille bien-aimée, la plus cruelle des afflictions, et je vous bénis encore ! Sans doute j'ai péché, vous m'avez puni ; votre justice est inflexible. Mon Dieu, je ne vous demande point d'être témoin du bonheur de mon enfant : je n'ai pas mérité cette joie, la plus grande de toutes ; mais vous êtes miséricordieux : rendez-moi ses fraîches couleurs que je ne verrai pas, son gentil babillard que je n'entendrai plus, et acceptez en échange le peu de jours qui me restaient à vous louer, et que votre nom soit glorifié !

A peine Haouël eût-il achevé, que l'ermite entonna un de ces hymnes que la tradition lègue de père en fils, esprit et idiôme. Dès la première strophe, Margharite releva la tête ; à mesure que le chant continuait, ses joues amaigrées se coloraient insensiblement ; bientôt elle se leva, et, fascinée par les paroles, le rythme qui frappaient ses oreilles, elle s'avança lentement vers le chanteur ; aux dernières mesures, un soupir bruyant s'exhala du sein de l'enfant et ouvrit le passage aux sanglots qui l'étouffaient. Elle tomba aux pieds du cénobite, dont la voix se perdit sous la voûte dans une note éclatante de reconnaissance et d'amour. Il releva Margharite et attira sur sa poitrine le front de la jeune fille, comme s'il eût voulu recueillir une à une les larmes qu'elle répandait.

— Saint homme, dit Haouël, qui demandait à Dieu la force et le respect nécessaires pour ne pas se jeter au cou de l'ermite, saint homme, qui vous a appris ce cantique ?

— Mon père ; et, tout enfant, je le chantais à Margharite, tandis que

nous nous disputions une place sur vos genoux.

Ce disant, l'ermite avait rabattu son capuchon, fait disparaître les cheveux gris qui emprisonnaient sa noire chevelure et tomber sa longue barbe, étrangère à son menton juvénile.

— Margharite... ma fiancée... Margharite, me reconnais-tu ? s'écria-t-il.

La fille de François, haletante sous les efforts tentés pour ressaisir la raison, voltigeait à cette heure autour de son cerveau, porta les mains à son cœur, car c'était de là qu'elle la sentait monter.

— C'était sa voix... la tienne... Ah ! oui ! c'est toi qui m'as appelée, mon Ivon !... oui !... Mais que s'est-il donc passé ? cela me fait mal, là... de chercher...

Haouël était resté sans mouvement. Déplacée par les émotions qu'un événement aussi extraordinaire avait fait naître, la folie de la fille semblait s'être réfugiée dans les yeux hagards du père. Un mot sortait machinalement de ses lèvres :

— Ivon !... Ivon !...

Margharite, affaissée sur elle-même et soutenue par son cousin, continuait à murmurer, tout en le couvant du regard, le scrutant des mains, souriant du sourire du jeune homme, respirant de son souffle :

— Je ne puis me rappeler... cela fait mal !

Cette scène ne pouvait se prolonger sans scandale ; ce fut Pernic, oublié de ses trois amis, qui prit à tâche de les rappeler au sentiment réel de leur bonheur. Il attira doucement Margharite du sein d'Ivon, et la retint par la main ; il passa le bras d'Haouël sous le sien, et dit au faux ermite :

— Fais ta dernière prière, et nous irons reprendre les apprêts des fiançailles de la belle Margharite, interrompus un moment par le changement de fiancé.

Ivon ramassa la robe d'ermite qu'il avait dépouillée, la barbe et la chevelure menteuse derrière lesquelles son identité avait trouvé un discret abri, et il suspendit cette dépouille à la muraille de la chapelle, où l'on voyait accrochés des vestes, des cordages, des morceaux de toile et autres *ex-voto* apportés, suivant la coutume, en pèlerinage. Il s'agenouilla.

— Mon divin patron, dit-il ensuite, au moment où, notre vaisseau cou-

lant dans les ondes, j'allais périr, je fis vœu, si votre main secourable, en cet imminent péril, se tendait vers moi, de demeurer jusqu'à ce jour, jusqu'au pardon de Roscoff, près de ceux que j'aime le plus au monde, sans me faire connaître à eux. L'épreuve a été cruelle ; mais j'ai la joie, bien que je n'aie pas supporté mes peines avec une entière résignation, de n'avoir point failli à ma promesse. Dans votre juste et indulgente bonté, vous me récompensez au-delà de mes mérites ; que votre nom soit glorifié !

— Amen, répondirent les assistants, pour qui la transformation de l'ermite n'était plus un mystère.

Le soir de ce jour, assis entre Haouël et Pernic, Ivon écoutait et regardait dormir Margharite. Un souffle léger et plein de vie alimentait le doux sommeil de celle-ci ; parfois aussi un sourire, reflet de quelque songe délicieux, venait s'épanouir sur ses lèvres rosées. Il était tard. Le neveu d'Haouël se leva bien à regret pour se retirer avec Pernic, qui l'avait forcé à prendre asile chez lui.

— Mon cher oncle, dit-il à Haouël en tirant de ses poches une bourse fort ronde et une boîte où brillaient plusieurs bijoux, je vous confie ce petit trésor : c'est la dot de vos deux enfants ; les Anglais, nos ennemis, en ont fait les frais, et lorsque les flots m'engloutirent, roulée dans une ceinture, elle m'a servi de lest. Enfin, voici avec quoi je l'ai défendue plus tard contre les envieux des grands chemins.

Il déposa sur un meuble deux pistolets.

Ivon et Jean, en se retirant, passèrent devant le cimetière. Pernic s'arrêta :

— Dire, mon pauvre gars, que je t'héberge ce soir, et que je vais coucher sous le même chaume que toi, qui, l'autre nuit, vu de là bas, me semblais trop près de moi, tant que l'un de nous resterait sous la calotte du ciel !

— Avant de partir pour toujours, j'étais venu cueillir sur ma tombe une des fleurs que Margharite y répandait chaque jour... je l'ai conservée, c'est une immortelle, et je veux la placer dans mon bouquet de marié !

(Sénaphore.) JULES ROSTAND.

Après avoir suivi pour itinéraire Coblenz, Bonn, Bruxelles, il s'aperçut, en descendant du chemin de fer du Nord, que son portefeuille avait été perdu ou volé. Se voyant alors sans ressources sur le pavé de Paris, il avait eu d'abord l'idée de s'adresser à l'ambassadeur de sa nation, puis la pensée lui était venue de tenter d'extorquer au maréchal Soult, dont il avait entendu vanter en Suisse et à Turin la grande fortune, une somme qu'il espérait pouvoir lui rendre plus tard en la faisant prospérer dans le commerce.

Ce jeune homme, qui manifestait un grand repentir et versait d'abondantes larmes en faisant ce récit, n'avait sur lui que 30 centimes au moment où il a été arrêté. Les papiers, correspondances et passeports saisis à son logement ont constaté qu'il disait vrai quant à son nom, à sa profession et à son itinéraire.

de 12,000 fr. qu'il portait en billets de banque dans son portefeuille.

— On lit dans une des dernières livraisons de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* :

« Nous avons précédemment annoncé la vente de la section des belles-lettres de la bibliothèque de M. Libri; cette vente, commencée le 23 juin et terminée seulement le 4 août, a produit une somme de cent seize mille francs. En comptant au même taux les quatre autres sections du catalogue (théologie, jurisprudence, sciences et arts, histoire), les livres imprimés de M. Libri pourront rapporter environ 550,000 fr., lesquels, joints aux 200,000 fr. qu'il a reçus en vendant aux Anglais les manuscrits précieux rassemblés par ses soins pendant ses voyages scientifiques dans nos départements et en Italie, formeront en total un chiffre dont la perspective est tout-à-fait propre à encourager chez nous le goût des vieux livres. La partie de la bibliothèque du duc de la Vallière vendue aux enchères en 1783, qui fut la plus précieuse collection de manuscrits et d'éditions rares qu'un particulier ait jamais possédée, ne produisit qu'une somme de 464,677 livres. Le duc de la Vallière, malgré son opulence, avait mis près de cinquante ans à former sa collection; en quelques années, M. Libri a été assez heureux pour réunir une bibliothèque d'une valeur beaucoup plus grande. Telle est la splendide hospitalité que donne la France, et les prodigieuses ressources qu'elle peut offrir en peu de temps aux savants étrangers qui viennent lui demander un abri. »

L'Indépendant de Montpellier, ayant reproduit cet article, y ajoute ce qui suit dans son dernier numéro :

« L'article sur la vente des livres et des manuscrits de M. Libri que nous avons emprunté à la *Revue de l'École des Chartes* nous a valu quelques renseignements sur un abus flagrant en ce moment à la bibliothèque de l'école de médecine, auquel ce savant italien n'est pas étranger.

« Depuis 1843, plusieurs manuscrits de la plus haute importance ont été expédiés à Paris, sur l'ordre de M. le ministre de l'instruction publique, et n'en sont pas revenus, malgré des demandes réitérées. Dans l'intervalle, un homme de lettres, venu tout exprès à Montpellier, de fort loin, pour consulter un *Horace* du dixième siècle contenant quelques odes notées, qui faisait partie de cet envoi, a dû s'en retourner après l'avoir attendu vainement plus de six mois.

« Dernièrement encore, l'administration de l'école, avisée que ces manuscrits avaient été pris pour l'usage personnel du savant fort connu qui venait de mettre en vente sa bibliothèque extraordinaire, et craignant qu'ils ne fussent vendus par mégarde avec tous ceux qu'il avait recueillis en France et en Italie, a renouvelé ses réclamations. M. Ravaisson, inspecteur-général des bibliothèques, qui a séjourné à Montpellier cette automne, a été informé de ce prêt infiniment prolongé et des craintes de l'administration de la bibliothèque; mais, jusqu'à ce jour, toutes les réclamations sont restées sans réponse. Puisse la publicité obtenir un meilleur résultat! Malheureusement, si l'on juge par ce qui s'est passé, en cas pareil, dans plusieurs bibliothèques d'Italie, et à Montpellier même, par ce qu'il est advenu des lettres de la reine Christine, il est fort à craindre que les manuscrits de l'école de médecine ne reviennent jamais, ou que la précieuse bibliothèque de notre faculté ne soit victime d'une négligence inqualifiable. »

— Les journaux irlandais signalent de nouveau les ravages de la famine dans plusieurs comtés de l'Irlande. Sept malheureux sont morts de faim la semaine dernière dans les comtés de Kerry, Galway et Mayo.

Nouvelles Étrangères.

ANGLETERRE.

L'affaire de l'élection du docteur Hampden à l'évêché de Hereford s'est terminée d'une manière assez curieuse.

On lit dans le *Globe* de Londres :

« Aujourd'hui 11 janvier étant le jour fixé pour la confirmation du révérend Dickson Hampden comme évêque de Hereford, une assemblée nombreuse s'était réunie à l'église de Saint-Mary-le-Bone, dans Cheapside (à Londres), où la cérémonie devait avoir lieu.

« Un peu après onze heures, la commission, composée du très honorable sir G. Lushington, de sir John Dodson, avocat de la reine, et du docteur Barnaby, est arrivée à l'église, et s'est assise à la table préparée pour elle.

« Le docteur Hampden s'est assis sur un banc voisin avec son chapelain et plusieurs de ses amis.

« Le vicaire-général docteur Barnaby présidait. « Après les formalités préliminaires et la lecture du « congé d'é-lire », le vicaire-général a dit à haute voix : « Citez tous les opposants à comparaître. » Alors l'appareilleur s'est écrié : « Vous tous qui avez quelque objection à soulever contre la consécration, présentez-vous, faites valoir vos moyens d'opposition, et vous serez entendus! » Alors le docteur Seymour s'est avancé et a dit : « Très dignes messieurs, je comparais ici pour le révérend Robert Webster Hunter, le révérend J. - J. Clark et le révérend W. T. Powell, dont j'ai la procuration, pour m'opposer à l'élection du docteur Hampden. »

« Le docteur Lushington : Docteur Seymour, je vous défends de comparaître comme avocat près les cours ecclésiastiques; vous savez bien que vous n'avez pas le droit de paraître ici.

« Le docteur Addams prend à son tour la parole au nom du doyen et du chapitre, et prétend que les opposants ont le droit d'être entendus.

« Le docteur Lushington avertit le docteur Addams que c'est sur l'interprétation de l'acte de Henri VIII qu'il va parler.

« Il s'engage une discussion technico-théologique, à la suite de laquelle le docteur Barnaby tranche la question au nom des commissaires, et se déclare obligé de passer outre à la confirmation.

« Cette opinion est partagée par les deux commissaires.

« La cérémonie a donc lieu au milieu d'éclats de rire presque continus, et que les huissiers de la cour ecclésiastique s'efforcent en vain de réprimer. Les opposants sont de nouveau cités deux fois par l'appareilleur et déclarés coupables.

« Le docteur Hampden prête le serment voulu, et, au moment où il monte dans sa voiture pour s'éloigner, il est entouré par la foule, applaudi par les uns et hué par les autres. »

ESPAGNE.

On avait dit que la santé de la reine Isabelle déclinait. Il paraît qu'il n'en était rien. La jeune reine, à l'occasion de la fête des Rois, a reçu les ministres, les corps législatifs et toutes les autorités et corporations de Madrid. Sa physionomie, écrit-on de cette ville, donnait le plus éclatant démenti aux nouvelles inquiétantes que l'on avait fait circuler depuis quelques jours.

— On écrit de Malaga, le 2 janvier :

« Le lieutenant-général Serrano est à Malaga depuis quelques jours. Dès son arrivée, le bruit s'est répandu qu'une expédition militaire se préparait, et qu'il ne s'agissait de rien moins que d'aller planter le drapeau de Castille sur les îles de Zaffarinas, voisines du presidio espagnol de Melilla, et postées en face de l'embouchure de la Moulouïa, qui sépare les possessions françaises de l'empire de Maroc. « Aujourd'hui, cette supposition est devenue une réalité, et les préparatifs de cette campagne, qu'on pousse avec une vigueur extraordinaire, font présumer qu'elle doit s'accomplir dans un bref délai.

« J'ai écrit avec dessein ce mot *campagne*, attendu que l'occupation des îles semble n'être qu'un accessoire ou tout au plus une préface à quelque chose d'infiniment sérieux.

« L'on affirme, à tort ou à raison, que les Zaffarinas sont un prétexte, et qu'il s'agit d'une descente sur le territoire marocain pour la conquête de quelques lieues autour de Melilla jusqu'aux frontières françaises.

« Au milieu de toutes ces rumeurs, qui grossissent et s'affaissent dix fois en un jour, il est un fait certain, c'est qu'il arrive à chaque instant des troupes de l'artillerie, etc., et que tous les charpentiers de Malaga sont requis et contraints, d'urgence, pour travailler à la confection d'un vaste matériel de campement.

« L'une des premières maisons de commerce de Malaga a soumissionné la fourniture de 8,000 rations par jour destinées à l'expédition, et quelque chose de plus significatif, c'est qu'hier, 1^{er} janvier, il est entré un assez grand nombre d'artilleurs avec des obusiers de montagne dressés sur des mulets de bât. On ajoute même qu'on attend de Grenade un corps de cavalerie destiné à cette campagne. »

ECOSSE.

Sous ce titre : *Sanglantes émeutes de la part des ouvriers de chemins de fer en Ecosse*, le *Sun* du 11 janvier publie la correspondance suivante, datée d'Aberdeen, 8 janvier :

« Depuis quelque temps, la conduite des ouvriers engagés sur le rail-way d'Aberdeen, dans les environs de Stonehaven, était un sujet d'inquiétude et d'alarme pour les habitants paisibles de ce village, et, mercredi dernier, il y a eu de la part de ces ouvriers une émeute sérieuse avec effusion de sang.

« Il paraît que les ouvriers, ayant reçu leurs salaires de l'entrepreneur des travaux, commencèrent à minuit à insulter quelques paysans qui fêtaient la nuit de Noël, selon la vieille coutume.

« Vers le matin, un assez grand nombre de maisons furent forcées, et il devint évident qu'il y avait sous jeu quelque projet arrêté d'attaque. Les constables parvinrent d'abord à contenir le désordre; mais les hommes des highlands étant armés de bâtons et montrant une véritable férocité, la police fut bientôt obligée d'évacuer le terrain. Alors ces furieux entrèrent de force dans les maisons, pillèrent les boutiques des boulangers, des bouchers et des marchands de spiritueux, et maltraitèrent si cruellement un jeune homme du village qu'il mourut dans la soirée du mercredi.

« Un assez grand nombre d'autres paysans ont été plus ou moins grièvement blessés, et l'on désespère même de la vie de quelques-uns d'entre eux. Dès que M. Gordon, le clerc du shérif, eut connaissance de ces troubles, il dépêcha à Aberdeen un exprès qui y arriva presque en même temps qu'un messenger du capitaine Barclay d'Ury, près Stonehaven, pour demander un détachement militaire, et le lord-lieutenant du Kincardineshire ayant lui-même insisté sur l'urgence de cet envoi de troupes auprès du commandant du dépôt, deux compagnies furent dirigées immédiatement sur le théâtre des désordres, et arrivèrent à temps pour rétablir la tranquillité et arrêter les meneurs de l'émeute. »

AUTRICHE.

On écrit de Graetz (Styrie) :

« Des corps de troupes nombreuses traversent en ce moment notre province pour se rendre en Italie, et comme les soldats, épuisés de fatigue par de longues marches dans les glaces et dans les neiges, ne peuvent être logés loin de la grande route, l'obligation de les recevoir tombe presque toujours sur les mêmes habitants. Il en résulte une très lourde charge et un vif mécontentement.

« On annonce que des régiments croates et esclavons se réuniront près de Pettau, dans la Styrie méridionale, pour servir de réserve à l'armée d'Italie.

« Le gouvernement fait acheter continuellement en Styrie des chevaux très forts pour le train d'artillerie, et il les dirige sur la Lombardie. »

Le Gérant responsable, M. DURANT.

Le sieur JEAN-MARIE SALAVIÉ prévient les créanciers de la dame veuve DEPARDON qu'il vient d'acheter le **fonds d'épicerie** que ladite veuve DEPARDON possède rue Sainte-Blandine, et qu'il en prend possession le 20 courant. S'il y a quelque réclamation à faire, s'adresser chez le sieur Cropts, côte Saint-Sébastien, n° 17, dans l'impasse.

Bourse de Paris du 14 janvier 1848.

La bourse a été assez calme. Le 5, avant l'ouverture, a été fait à 74 5/8, 42 1/2 et 80, et il a ouvert à 74 3/8. Après être resté quelque temps offert à ce prix, il a été coté à 74 60; puis il est retombé graduellement à 74 43, pour fermer à 74 86 au parquet et à 74 47 1/2 dans la coulisse.

Affaires moyennes. Aucune nouvelle. Seulement, on annonçait une hausse de 5/4 0/0 sur les fonds anglais du 15.

Trois pour cent	74 5/8	CHEMINS DE FER.	
Quatre pour cent	100	Saint-Germain	» »
Quatre et demi pour cent	104	Versailles (rive droite)	» »
Cinq pour cent	116 50	Versailles (rive gauche)	100
Emprunt de 1847	73 50	Paris à Orléans	1187 50
Trois pour cent belge	» »	Paris à Rouen	896 25
Quatre 1/2 p. cent belge	» »	Rouen au Havre	453
Cinq pour cent belge	99 1/2	Avignon à Marseille	858 75
Récépissés Rothschild	102	Strasbourg à Bâle	161 25
Cinq pour cent romain	96	Orléans à Vierzon	817 50
Trois pour cent espagnol	29 1/2	Orléans à Bourdeaux	472 50
Banque de France	5185	Chemin du Nord	551 25
Banque belge	» »	Paris à Strasbourg	405 75
Caisse Lafitte	1092 50	Tours à Nantes	581 25
Comptoir Ganneron	960	Paris à Lyon	587 50
Obligations de Paris	» »	Lyon à Avignon	» »

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet de M. POYARD, expert-arbitre de commerce et teneur de livres, a été transféré, dès le 10 janvier, rue Saint-Côme, 4. (2569)

SOCIÉTÉ VINICOLE,

Rue du Péral, n° 10, à Bellecour.

VINS FINS ET ORDINAIRES, en pièces et en bouteilles.

Beaujolais et Mâconnais vieux : la bouteille, 40 et 50 centimes; le litre, 50 et 60 centimes. Bordeaux, Bourgogne, Champagne, etc. Franco à domicile. (2531)

AU TAPIS D'AUBUSSON.

M. MOREAU tient un assortiment de tapis haute laine, moquettes, tapis d'église et de salon, vénitiennes pour escalier, tapis de table et de piano en tous genres, cabas en moquette, sacs de voyage et autres articles de fantaisie, couvertures en laine et coton, toiles créées en tous genres, thibaudes.

On est prié de visiter le magasin, grande rue Mercière, 40, à Lyon, pour s'assurer de la modicité des prix. (1476)

FONDS DE PATISSIER

rue Neuve, 33, ayant une bonne clientèle, à vendre pour cause de maladie. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'y adresser. (1515)

CAFÉ.

A vendre pour cause de départ, un fonds de café bien achalandé et situé sur une place de marché dans un des faubourgs les plus peuplés de Lyon. S'adresser à M. Jolidon, marchand de meubles, rue Belle-Cordière, n° 1. (1504)

COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Collinier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens, assist. les premiers mèd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seu. il guérit en 6 jours les écoulements sans saignées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

LE SIROP LAROZE

d'écorces d'oranges amères, TONIQUE ANTI-NERVEUX, en régularisant les fonctions de l'estomac et des intestins, détruit la constipation, guérit la diarrhée et la dysenterie, les maladies nerveuses, les gastrites, gastralgies, rétablit la digestion, prévient la languueur, le dépérissement, la débilitation, abrège les convalescences. — 5 f. le flacon. — On évitera les contrefaçons en exigeant les cachet et signature Laroze. — Dépôt spécial chez M. Vernet, pharmacien à Lyon. (7491-8596)

VOITURES.

Deux Voitures de Paris, à vendre d'occasion. S'adresser rue de Bourbon, 53. (1507)

PIANOS.

A vendre, pour cessation de commerce, en totalité ou en partie, un Fonds de commerce de Pianos jouissant d'une bonne clientèle. On donnera toutes facilités pour les paiements. — S'y adresser, rue des Bouchers, 26, au 1^{er}. (1513)

TEINTURIER-DÉGRAISSEUR.

A vendre pour cause de maladie, joli Fonds de Teinturier-Dégraisseur situé au centre de la ville, avec une belle clientèle. S'adresser rue du Palais-de-Justice, n° 4. (1526)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infailible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

A Lyon, chez MM. Verat, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crotat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galry, rue de Foy. — A GRENoble, chez M. Gabriel, rue Vaucausois. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A YAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

FAUX BILLETS.

L. Landra, fabricant de papiers de sûreté à Chalon-sur-Saône, prévient les maisons de banque et de commerce qu'il confectionne des mandats et billets sur lesquels échoue tout l'art des Faussaires. Sécurité complète, emploi facile et bon marché. (1505)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 4 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 45, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER - MOSSÉL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (5822)

À CÉDER

pour cause de départ.

Suite d'un commerce lucratif et agréable, dont la spécialité a fait la réputation, n'exigeant pas un gros capital. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12, chargé de proposer plusieurs associations. (1527)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrouements, la grippe, l'asthme; les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du **Sirop** et de la **Pâte d'Escargots**.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7182)

PASTILLES DE MINISTRE

BONBON PECTORAL,

Composé de végétaux gommeux et calmants. Remède pour les irritations de l'estomac et de la poitrine. — Place Bellecour, 12. — 1 f. la boîte. (3461)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies de voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. — M. ce docteur Gas demeure place Bellecour, 8. (3990)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.